



**Conseil de gestion du Parc naturel
marin du golfe du Lion
Session du 07 février 2020**

Délibération n°2020-001

Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 26 novembre 2019

- VU le code de l'environnement et notamment les articles L.334-3 et suivants, R131-30 et R.334-31 et suivants
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n°309/2019 du 07 novembre 2019, portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération du 09 février 2016 approuvant le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération du 10 octobre 2014 adoptant le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer

CONSIDERANT la proposition de procès-verbal du conseil de gestion du 26 novembre 2019

Article 1

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du conseil de gestion du 26 novembre 2019, sous réserve de la prise en compte des modifications suivantes :

- Accueil des participants, introduction et ouverture de session : Remplacer « *Exodus Volitans* » par « *L'Exocetus Volitans* ».
- Point 14 : Remplacer « G. HUBERT [...] L'ARMAM, qu'il représente, au conseil conteste l'interprétation du texte qui dit dans la division 241 qu'un NUC est un navire d'utilisation commerciale autorisé à proposer une prestation de transport de passagers dans un cadre de plaisance pour une activité touristique ou sportive et à l'exclusion d'une ligne régulière » par « G. HUBERT [...] L'ARMAM, qu'il représente, au conseil conteste l'interprétation du texte qui définit le champ d'application des navires du décret 84-810 sur la définition des NUC, qu'un navire NUC est un navire d'utilisation commerciale autorisé à proposer une prestation de transport de passagers dans un cadre de plaisance pour une activité touristique ou sportive et à l'exclusion d'une ligne régulière ».

Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion du 26 novembre 2019

Article 2

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.



Michel MOLY

Président du conseil de gestion

**24^e Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 26 novembre 2019**



**23^{ème} CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL
MARIN DU GOLFE DU LION**

PROCÈS-VERBAL DE SEANCE

Date : 26 novembre 2019

Lieu : Argelès-sur-Mer

Participants

Membres du conseil de gestion

Présidence du conseil de gestion

- M. MOLY – Gestionnaire de la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls (catégorie espaces protégés, associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel et personnalités qualifiées)

Catégorie des services de l'État

- M. LE CALVEZ, représentant le commandant de la zone maritime Méditerranée
- E. LEVERT, représentant la DIRM Méditerranée
- F. AUSCHER, représentant la DREAL Occitanie
- F. BERLIAT, représentant la DDTM/DML

Catégorie des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements

- G. ESCLOPE - Conseil régional d'Occitanie
- A. FERRAND – Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
- M-C. DUCASSY-PADROS – Communauté de communes Sud Roussillon
- N. PINEAU – Commune de Saint-Cyprien
- P. DESLOT – Commune de Leucate
- C. MARGAIL – Commune de Torreilles
- A. SANGUINOL – Commune de Sainte-Marie-la-Mer
- A. PARRA – Commune d'Argelès-sur-Mer
- P. CORTADE – Commune de Collioure
- J-P. ROMERO – Commune de Port-Vendres
- G. VINOT – Commune de Banyuls-sur-Mer
- M. CASSOU – Commune de Cerbère

Catégorie des organisations professionnelles

- B. PEREZ – CRPMEM Occitanie
- C. ADRIEN RENE – CIDPMEM 66/11

24^e Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 26 novembre 2019

- J. KROOCKMANN- Prud'homie de Leucate
- L. BARREDA - Chambre d'Agriculture 66
- T. BOUTHORS – GS3PO
- G. HUBERT – ARMAM
- S. PALLARES – UVPO

Catégorie organisations d'usagers

- J-C. HODEAU – FNPPSF
- J-M PEREZ – FFPM
- F. GIRARD - FFESSM
- J. DOUAY – FFV
- M. ROHEE – GAPAMAR

Catégorie des parcs naturels régionaux, des aires marines protégées, des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, et des personnalités qualifiées

- P. CODORNIUO – Syndicat mixte chargé de la gestion du parc naturel régional de la Narbonnaise
- R. LECOMTE – ASAME
- A. FIALA – CCN des Pyrénées-Orientales
- R. BUSCAIL– GOR
- J-M. LEWIN – ACF
- V. LAUDET – OOB
- F. DESSALES – Conservatoire du Littoral
- A. BARSELO – SNSM
- C. PIANTE – WWF

Procurations

- G. BCEUF – MNHN, pouvoir à R. BUSCAIL
- A. ANDRE – PPM, pouvoir à M. MOLY
- P. LENFANT – UPVD, pouvoir à C. PIANTE
- J. DIETRICH – IFREMER, pouvoir à A. FIALA

Commissaires du gouvernement

- T. DUCHESNE – représentant le Préfet maritime de la Méditerranée

Équipe AFB du Parc

- H. MAGNIN (directeur du Parc), O. MUSARD (chef du service Ingénierie), B. FERRARI (chef du service Opérations), M. MORINEAUX (chargée de communication), A. JOU (secrétariat),
- A. MARTIN (Life Marha), L. VASSEUR (pêches), M. DUMONTIER (qualité de l'eau), G. AGIN (usages industriels et aménagements maritimes), V. MAGENTI (patrimoine culturel), J. CAMMAL (développement durable), A. SABBIO (pêche artisanale – WWF)

24^e Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion **Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 26 novembre 2019**

Accompagnants : M-L. LICARI (CD 66), A. CASANOVAS (Commune d'Argelès-sur-Mer), P. ROMANS (CCN des Pyrénées-Orientales), B. CAZALET (CRPMEM Occitanie)

Invités : F. CADENE (CD 66, Réserve Marine Cerbère-Banyuls), C. BEDEL (ARB Occitanie), V. VINET (ARB Occitanie), H. BLUHM (DR Occitanie de l'OFB), R. VERNIER (ADT 66)

Sont excusés :

P. AYLAS (CC ACVI), E. BERTON (CIDPMEM 66/11), J-F. BEY (ADT66) J-P. NAVARRO (CCI), B. FOURCADE (CCI), A. LANGEVINE (CR Occitanie), J. DIETRICH (IFREMER), S. CASTEL (DRAC), H. MALHERBE (CD 66), M. ROLLAND (CD 66), T. RIGHETTO (FFM)

Ouverture

M. MOLY ouvre la session remercie tous les membres présents.

Le quorum est atteint, le conseil de gestion peut délibérer valablement.

Accueil des participants, introduction et ouverture de session

M. MOLY remercie tous les membres présents, nombreux aujourd'hui.

Pour information, Cyril Tricot qui réalise un film de présentation du Parc est présent pour prendre des images de notre conseil de gestion afin de pouvoir montrer à la population comment fonctionne la gestion de notre espace protégé.

Par ailleurs, il est à noter que beaucoup de nouveaux membres sont présents autour de la table. M. Hervé Bluhm est présent, en tant que directeur régional de l'AFB. M. MOLY lui laisse la parole.

H. BLUHM propose de présenter rapidement les modifications principales liées à la création de l'Office français de la biodiversité au 1^{er} janvier 2020. Cette création sera le résultat de la fusion entre l'AFB et l'ONCFS. Ce nouvel établissement public national comptera environ 2700 agents et aura pour objectif de couvrir l'ensemble des composantes de la biodiversité. La modification principale concernant les PNM est que ces derniers seront intégrés aux directions régionales. Cela permettra au directeur régional d'avoir une vision globale des enjeux régionaux, aussi bien maritimes que terrestres. Hervé MAGNIN et moi-même nous attachons à renforcer nos coopérations. La politique de la mer est un sujet méritant une cohérence à l'échelle de façade. La nouvelle délégation de la façade de Méditerranée qui jouera ce rôle, sera intégrée à la direction régionale PACA. La future direction des aires protégées continuera de jouer la fonction d'animation du réseau des parcs naturels marins et le directeur général de l'OFB aura à ses côtés un délégué à la mer.

M. MOLY liste les nouveaux membres titulaires du conseil de gestion :

- Jacques KROOCKMANN, prud'homme de Leucate ;
- Laurent BARREDA, chambre d'agriculture ;
- Thierry BOUTHORS, GS3PO ;
- Thierry RIGHETTO, Fédération française de motonautisme (absent excusé) ;
- Jean-Marc LEWIN, Association Charles Flahault.

24^e Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 26 novembre 2019

V. VINET tient à remercier le président du conseil de gestion pour son invitation, ainsi que D. CODORNIU et G. ESCLOPE. Elle présentera plus précisément l'ARB Occitanie au cours de cette réunion mais mentionne que la question maritime sera plus présente dans les années à venir, notamment en lien avec les problèmes de pollution et les questions de gestion du trait de côte. Tous les acteurs ici réunis ont leur spécificité et l'important est bien la mutualisation et le partage d'expériences, afin de pouvoir bien vivre sur nos magnifiques côtes d'Occitanie.

M. MOLY présente les documents distribués aux membres présents :

- *L'Exocetus Volitans* ;
- *Le Carnet du Parc*, réalisé par le personnel du Parc naturel marin ;
- La lettre d'informations *De Cap à Cap*.

1. Adoption de l'ordre du jour

Comme à l'accoutumée, l'ordre du jour est proposé à l'adoption du conseil de gestion.

G. HUBERT souhaite intervenir lors des questions diverses sur l'attribution du marché en lien avec les campagnes de suivis des cétacés menées par le Parc.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Introduction et compte-rendu oral du dernier bureau (M. Moly)

M. MOLY rappelle que les présidents des Parcs naturels marins ont été reçus par la Ministre qui a annoncé 37 postes supplémentaires sous plafond pour les parcs. Les parcs peuvent s'en féliciter, surtout en cette période de réduction de postes. Une prochaine réunion sera organisée en 2020 avec la Ministre afin de poursuivre ces travaux. Les directeurs des parcs réfléchissent à la répartition de ces postes entre les parcs, ce qui prouve la grande solidarité entre ces espaces protégés. Certains parcs ont des équipes très réduites et certains, comme le golfe du Lion, peuvent s'estimer chanceux d'avoir une vingtaine d'agents.

En ce qui concerne le dernier bureau du Parc du 4 octobre dernier, M. MOLY fait part des différents sujets abordés :

- Préparation du conseil de gestion d'aujourd'hui, notamment l'appel à projets prévu en 2020 qu'il est nécessaire d'anticiper dans le contexte particulier des élections municipales.
- Projet d'éoliennes a été abordé. La ferme pilote prévoit l'installation de trois machines et non quatre, ceci étant rendu possible par l'arrivée d'un nouveau turbinier. L'identification des futures zones commerciales a également été rapidement abordée.

D. CODORNIU souhaite préciser à ce sujet que, suite à l'accélération du calendrier relatif aux fermes commerciales, des réunions de concertation sont organisées dans les Pyrénées-Orientales et dans l'Hérault. Les turbines étant plus puissantes, le nombre d'éoliennes peut être réduit pour parvenir à la même production d'énergie.

24^e Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 26 novembre 2019

T. DUCHESNE reconnaît que ce type de dossier est très complexe pour l'Etat et les collectivités. Un recours a été déposé sur la ferme pilote au large de Fos, ce qui implique un délai supplémentaire de deux ans. Un conseil scientifique de façade a été créé pour avoir une vision à l'échelle de la façade des différents projets et une approche scientifique globale.

F. AUSCHER mentionne que deux arrêtés ont été pris en Occitanie, notamment avec un dossier de dérogation espèce protégée. A priori aucun recours n'est identifié mais les délais de recours ne sont pas clos.

- Etude sur le corail rouge a été présentée au bureau, réalisée conjointement avec la Réserve, dans le cadre de l'échéance 2020 du renouvellement de l'arrêté réglementant sa pêche.
 - Avancement de la certification « Port Propre ». Choix du prestataire : Nautic Conseil, et établissement du calendrier de l'étude de diagnostic environnemental de 5 ports du Parc.
- M. MOLY tient à remercier l'UVPO pour l'accompagnement sur ce dossier.

3. Approbation du procès-verbal du Conseil du 26/11/2019

M. MOLY propose l'approbation du procès-verbal du dernier conseil du 13 juin 2019, s'il n'y a pas de remarque.

Au point 10, une erreur est relevée et la demande est faite de remplacer « E. LEVERT rappelle la réglementation prise par le Préfet maritime le 3 juin dernier et venant réglementer le mouillage des navires dans les eaux intérieures et territoriales de Méditerranée française » par « T. DUCHESNE rappelle [...] ». La modification est prise en compte.

A. FIALA souhaite que soit retirée la phrase suivante : « A. FIALA estime que l'on peut se satisfaire de l'ambition portée à ce sujet actuellement ». La modification est prise en compte.

Le conseil de gestion approuve le procès-verbal du 26 novembre 2019, sans autres modification.

A l'unanimité

Délibération n° 2019-010

4. Vote de renouvellement du collège des professionnels

Un renouvellement partiel du bureau doit avoir lieu et une seule candidature a été enregistrée, celle de B. PEREZ, pour le collège des professionnels. H. MAGNIN liste les membres du collège des professionnels pour ce vote à main levée, 7 votants sont présents. Aucune abstention et aucune opposition. B. PEREZ souhaite remercier le président du conseil de gestion et tous les membres du conseil de gestion qui œuvrent pour les sujets liés à la mer et s'engage à poursuivre la défense des pêcheurs à travers son action au sein du Parc.

B. PEREZ interroge le conseil à propos du représentant de la conchyliculture qui n'est plus dans la profession et à propos des deux organisations de producteurs (OP) en Occitanie et de l'éventuelle création d'une troisième OP.

24^e Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 26 novembre 2019

M. MOLY propose que ces OP soient invitées, par contre pour le représentant de la conchyliculture il faudra attendre le prochain arrêté modificatif pour remplacer le titulaire actuel. D. CODORNIUO précise qu'un temps de travail est prévu avec André LUBRANO et ces OP lors des Assises de la mer.

5. Présentation de l'enquête sur la communication conduite par Altimax

M. MORINEAUX présente les résultats principaux de l'étude réalisée en 2019 sur la notoriété du Parc. Un document de synthèse a été distribué aux membres présents. Cette étude s'attachait à évaluer ce que les publics cibles du Parc (résidents, touristes et professionnels) connaissent de celui-ci et quels médias sont utilisés pour s'informer sur les sujets liés à la mer. Les résultats de cette étude sont disponibles pour celles et ceux intéressés.

Un travail est aussi engagé avec le Comité régional du tourisme (CRT) d'Occitanie pour que les Parcs soient un objectif de destination. Un partenariat est également envisagé avec le Biodiversarium afin de mettre à disposition un agent auprès des publics scolaires.

D. CODORNIUO précise qu'une étude est en cours dans le cadre du CAOT sur la destination Occitanie, sur la connaissance de notre région, avec également pour objectif de mieux communiquer sur notre région. Mieux communiquer ensemble permettra de valoriser et de mieux faire connaître toute notre région et sa diversité.

Pour V. LAUDET, l'espace au Biodiversarium est prévu pour expliquer et sensibiliser aux missions du Parc et de la Réserve. Il est vrai que le grand public ne fait pas la différence entre les différentes entités du territoire. À ses yeux, il manque un public cible : les jeunes.

M. MORINEAUX mentionne les actions mises en place à destination des scolaires, que ce soit au Biodiversarium ou à la Réserve, ce qui permet de diffuser largement les messages partagés entre les différents organismes liés au milieu marin.

R. VERNIER, directeur de l'ADT, mentionne plusieurs initiatives qui ont été lancées :

- étude clientèle sur 15 000 touristes, qui commence à être exploitée ;
- projection du film « Le plus beau terrain de jeu », pour valoriser les activités de pleine nature du département.

R. VERNIER informe le conseil de gestion que 70% des nuitées réalisées sur le territoire du département sont du non marchand (amis, familles). Les premiers ambassadeurs du tourisme dans le territoire sont donc ses habitants. Cette année, une baisse de la fréquentation a été observée sur le littoral français, due entre autre à la mauvaise qualité de la Méditerranée perçue par le public touristique.

Pour G. HUBERT, les entreprises de transport de passagers, dont trois sont labellisées « High Quality Whale Watching », sont un vecteur de promotion du tourisme. Cette activité touche environ 150 000 personnes par an. Toutefois, cette activité n'est pas visible sur le site de l'ADT. Il serait souhaitable de bénéficier d'une meilleure visibilité sur les bonnes pratiques liées à l'observation des cétacés sur le territoire.

F. AUSCHER s'interroge sur le fait que le site internet soit bien mis en avant, mais que la lettre d'informations ne présente que peu d'intérêt pour les publics interrogés.

M. MORINEAUX reconnaît qu'une discussion a eu lieu à propos de la lettre d'informations envoyée par mail et non imprimée, car il en existe aujourd'hui énormément.

24^e Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion **Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 26 novembre 2019**

P. CORTADE rappelle l'action de sensibilisation mise en place à Collioure : installation de plaques sur les douches pour ne pas utiliser des savons et une discussion avait eu lieu pour mutualiser cette initiative. Il en est de même sur les plaques « la mer commence ici » des réseaux d'eau pluviale mises en place sur la ville. Cette communication pourrait être diffusée à l'ensemble du Parc pour homogénéiser les messages et avoir une communication commune.

6. Présentation de l'Agence régionale de la biodiversité d'Occitanie

V. VINET, présidente de l'ARB Occitanie, se charge de présenter brièvement cette nouvelle entité, après deux années de concertation avec les acteurs de la biodiversité. M. le Préfet a autorisé sa création en septembre 2018 et le travail a commencé en janvier 2019. Cet établissement public de coopération environnementale regroupe une dizaine d'agents répartis entre Montpellier et Toulouse.

L'ARB est créé par l'AFB et la Région Occitanie avec un financement Etat (DREAL Occitanie), Région et Agence de l'eau. Le principal intérêt de cette organisation est la coopération. Trois piliers soutiennent l'action de l'ARB :

- Les données autour de l'Observatoire régional de la biodiversité. Pour préserver, il faut avoir la connaissance. Il faut compiler toutes les connaissances afin de pouvoir les valoriser auprès du public. Pendant longtemps, la biodiversité remarquable se trouvait au centre de l'attention, mais aujourd'hui il faut également se pencher sur la biodiversité ordinaire, grâce à la mobilisation citoyenne.
- Le réseau des gestionnaires d'espaces naturels : sur les zones humides, zone naturelle – zone urbaine. Il ne faut plus opposer la préservation du milieu et le développement local.
- L'accompagnement des porteurs de projet de territoire. La région va sortir son schéma régional de biodiversité, que l'ARB sera chargée de mettre en œuvre.

Une personne va travailler sur la séquence Eviter – Réduire – Compenser (ERC), avec un focus sur les deux premières phases de cette séquence.

Par ailleurs, en 2019, le dispositif « territoire engagé pour la nature (TEN) » a été décliné en Occitanie et 41 candidatures ont été réceptionnées pour 26 lauréats. L'imagination est à l'œuvre pour mettre en place des actions de sensibilisation, de renaturation, etc.

Le dispositif « Entreprise engagée pour la nature » va également être développé et V. VINET en attend beaucoup. Souvent, à travers ces dispositifs liés à la biodiversité, nous regrettons que le milieu économique ne soit pas assez représenté. Il faut que le monde économique se saisisse de ces sujets. Toutes les initiatives sont bonnes à prendre et d'autant plus lorsqu'elles sont organisées dans la concertation. L'environnement, ce n'est pas une charge ni une contrainte, c'est une chance.

F. AUSCHER soutient le projet d'observatoire de la biodiversité et s'interroge sur ce qui est prévu concernant le milieu marin dans cet observatoire.

V. VINET confirme que des prémices de tels observatoires existaient dans les régions. Pour l'instant, le travail est réalisé sur les chiffres clés de la région et dans ce cadre, il serait intéressant d'avoir des données sur le milieu marin. On est en train de prendre des contacts pour voir comment avoir des données sur le milieu marin.

24^e Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 26 novembre 2019

V. LAUDET tient à souligner la place de l'Université de Montpellier dans le dernier classement de Shanghai et plus généralement du tissu de la recherche dans la région et s'étonne que l'ARB ne s'appuie pas plus largement dessus pour ses projets et ses missions.

7. Engagement des collectivités au profit de l'environnement : restitution de l'étude exploratoire de 2019 et labellisation de Torreilles au dispositif Territoire engagé pour la nature (TEN)

M. MOLY rappelle que la commune de Torreilles était la seule commune candidate à ce dispositif dans le département et a été lauréate, grâce à son engagement.

La préoccupation de Torreilles pour l'environnement et sa sauvegarde est ancienne, comme en témoigne C. MARGAIL. Sur ce territoire essentiellement agricole, l'activité touristique a pris le dessus et s'appuie sur un environnement particulier, une plage de 4 km de sable sans construction, et sur une richesse naturelle remarquable. Cette singularité est due à la mission Racine qui avait identifié cet espace comme une coupure verte. Cette situation a longtemps été vécue comme un handicap mais rapidement son potentiel s'est révélé comme un atout pour un tourisme durable. La commune n'a eu de cesse depuis de valoriser cet engagement : label Pavillon bleu, PAPPH, label Station verte, label Villes et villages fleuris. Par conséquent, l'engagement dans le dispositif TEN était dans la continuité des démarches déjà engagées, en sachant que ces divers labels et reconnaissances s'alimentent et se complètent les uns les autres, permettant ainsi de progresser.

Un plan d'actions a été formalisé au sein de la commune et repose sur 3 axes :

- Préservation des espaces agricoles, à travers la maîtrise foncière ;
- Action de communication et de sensibilisation à la préservation du milieu ;
- Valorisation du patrimoine naturel paysager.

Ce plan d'actions devra être présenté au budget 2020 et n'est pas encore figé mais la trame est déjà consolidée.

C. MARGAIL souhaite que cet engagement trouve des échos auprès des collectivités autour de la table dans le conseil de gestion du Parc naturel marin.

G. ESCLOPE rappelle également la venue de Carole DELGA suite aux travaux de la commune sur le maintien du cordon dunaire.

F. DESSALES du Conservatoire du littoral souligne également le travail effectué avec la commune de Torreilles sur le cordon littoral, puisqu'il est propriétaire de terrains naturels en arrière plage.

O. MUSARD remercie C. MARGAIL pour son retour d'expérience sur Torreilles et rappelle que le Parc est prêt à accompagner les collectivités volontaires en 2020 dans leurs projets liés à la biodiversité et contribuant à l'atteinte des objectifs du plan de gestion. S'ensuit un bilan du travail réalisé au sein du Parc par E. SAHORES dans le cadre de ce dispositif TEN. Ce travail lui a permis de rencontrer 10 des 12 communes du Parc. L'objectif était d'identifier toutes les actions au sein des communes qui contribuent à l'atteinte des objectifs du plan de gestion du Parc et de le formaliser au sein d'un référentiel collectivement décidé, utilisable et utilisé. Pour rappel, le PNM du golfe du Lion est le seul PNM à s'être engagé dans la structuration de ce travail en lien avec les acteurs du territoire. La

24^e Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 26 novembre 2019

proposition est faite de rassembler tous les acteurs en lien avec la biodiversité prochainement afin de contribuer concrètement à ce référentiel. Pour cette réunion arrêtée à la date du 17 décembre matin, un appel est lancé pour trouver une salle municipale. Un courrier de confirmation sera envoyé rapidement. Enfin, il est proposé que le rapport d'activités 2019 du Parc valorise une action par commune contribuant à cette démarche.

S. PALLARES propose que soient collectées les informations, publiques, relatives aux communes labellisées Label bleu.

P. CORTADE abonde dans le sens de S. PALLARES et précise que la commune de Collioure communique vers le Parc toutes ses actions en lien avec la protection et sensibilisation du milieu marin.

O. MUSARD précise qu'il est encore plus important de communiquer et de valoriser les expériences entre collectivités plutôt qu'uniquement vers l'équipe du Parc.

M. MOLY remercie Eva pour son travail.

M-C. DUCASSY-PADROS mentionne le retour d'expérience de la communauté de communes Sud Roussillon qui est en train de revoir ses réseaux d'alimentation car le constat a été fait qu'une grande partie de la consommation d'eau était due à des fuites sur des canalisations défectueuses.

A. FERRAND rebondit à ce sujet et remet en question certains arrêtés préfectoraux obligeant les communes à arrêter l'alimentation des douches de plage, soi-disant pour des raisons d'économie d'eau. A ses yeux, cette situation est catastrophique, car Leucate, commune limitrophe, puise sur la même ressource que le Barcarès et cette commune ne fait pas l'objet de l'interdiction qui concerne le département des Pyrénées-Orientales. Cela a un impact très négatif sur l'image du tourisme au Barcarès. Il précise que PMM produit 3 millions de m³, dont 1/3 se perd dans le réseau.

C. MARGAIL reconnaît que, même si cela ne représente pas des économies importantes, ces actions de suppression des douches de plage relèvent de la symbolique. Grâce à un effort de communication de la commune, moins de dix avis négatifs ont été collectés et la majeure partie des usagers avaient un avis positif à ce sujet.

L. BARREDA, de la chambre d'agriculture du Roussillon abonde dans le sens de C. MARGAIL. L'eau est la ressource de demain et il est très réducteur d'annoncer la fin du tourisme sur notre littoral si l'on supprime les douches de plage.

G. VINOT partage l'expérience de Banyuls qui a supprimé les douches de plage à l'été 2019. Après évaluation, cela représente environ 6 000 euros sur l'année. Le constat est que les usagers ont compris la mesure et il n'y a pas eu de retour négatif.

D. CODORNIU mentionne que sur sa commune de Gruissan les douches de plage ont été remplacées par des pédiluves sans difficultés particulière. Par ailleurs la région, à travers le Parlement de la Mer, prévoit un appel à projets et le Parc naturel marin pourrait y répondre pour s'approprier ce débat sur la gestion de l'eau.

T. DUCHESNE souhaite intervenir en tant que commissaire du gouvernement, chargé de veiller au bon déroulement de ces conseils de gestion. Ce sujet est en effet important mais sort du champ de compétences du Parc naturel marin, concluant ainsi cette discussion.

8. Adoption du calendrier 2020 des sessions de conseils de gestion et de bureaux

M. MOLY précise que le calendrier proposé sera acté début 2020 :

- Conseil de gestion : Jeudi 06 février
- Bureau : Jeudi 25 avril
- Conseil de gestion : Jeudi 02 juillet (après l'arrêté de renouvellement des membres faisant suite aux élections)
- Bureau : Jeudi 26 septembre
- Conseil de gestion : Jeudi 05 novembre
- Bureau : Jeudi 03 décembre

9. Restitution de l'étude de faisabilité de suivi environnemental par satellite (projet « SENVISAT »)

G. AGIN se charge de présenter les principaux résultats de cette étude lancée en 2016 et touchant à sa fin. Ce projet avait pour objectif la définition d'indicateurs de suivi des dynamiques côtières via l'imagerie satellite dans le Parc naturel marin du golfe du Lion. Cet outil satellite est efficace pour certains sujets et activités sur le littoral : impact des tempêtes sur le trait de côte, évolution de la végétation dunaire, panaches turbides, etc. Toutefois, il n'est pas efficace pour suivre la surface des herbiers de posidonies ou pour assurer les suivis topo-bathymétriques.

Un calendrier prévisionnel est proposé pour la suite du projet, notamment pour une enquête de perception de l'aléa érosion sur l'ensemble du territoire du Parc.

M. ROHEE constate l'impact important de tous les aménagements anthropiques sur le littoral et l'effet négatif sur le trait de côte. Il est important de prendre ces effets en compte pour une gestion durable du territoire.

10. Avancement du GT pêches

L. VASSEUR propose un point d'étape sur le groupe de travail pêche, notamment lors de la dernière réunion du 16 septembre dernier. L'objectif global est bien de se réunir pour partager les idées et les méthodes pour une gestion collective et concertée des sujets liés à la pêche.

Plusieurs sujets ont été débattus lors de cette réunion :

- La gestion des graus, dont l'objectif principal est, d'ici deux ans, de parvenir à un retrait définitif des portes fermant saisonnièrement les graus ;
- La charte des concours et la déclaration pour la pêche de loisir ;
- La gestion de la pêche du poulpe.

D'autres sujets ont été abordés car ils présentent une actualité importante, comme par exemple la problématique du crabe bleu.

11. Avancement du GT ZPF

Suite au rappel du contexte du GT et de ses objectifs, A. MARTIN propose un retour sur le GT ZPF du 29 octobre dernier, pendant lequel 4 sujets principaux ont été abordés :

- Introduction à la notion de « protection » ;
- Bilan du séminaire scientifique « cartes sur table » ;
- Retour d'expérience sur la mise en place de la Réserve marine de Cerbère-Banyuls ;
- Co-construction de la méthode de travail.

En 2020, des ateliers sectoriels sur les usages seront organisés, suite à un travail de collecte en bilatéral avec les différentes catégories d'usagers. Une restitution est envisagée à l'automne.

C. PIANTE remercie les intervenants du Parc pour la qualité et l'aspect concret de leur présentation. Il est évident que beaucoup de choses avancent au sein du Parc. Au regard des deux GT présentés, elle s'interroge sur les modalités d'articulation entre les deux GT, pêche et ZPF.

V. LAUDET tient à féliciter Alizée pour son travail et précise qu'il co-anime le GT ZPF mais est également membre du GT pêche.

L. VASSEUR rappelle également que des points d'information réguliers sont prévus entre les deux GT, comme cela a déjà été fait grâce à une présentation d'Alizée au GT pêche. A. MARTIN abonde dans ce sens : des actions de communication sont prévues entre les GT afin de garantir des échanges fluides et un même degré de compréhension et de connaissance sur les sujets traités.

B. CAZALET demande s'il existe une surface minimale désignant une ZPF.

L'ambition est définie de manière collective, comme le précise H. MAGNIN, même s'il n'y a pas de chiffre cible officiel à ce sujet.

B. PEREZ tient à remercier Lauriane pour son travail sur le crabe bleu, qui a permis de mettre en marche tout le processus et tous les acteurs, y compris régionaux, de la pêche. Par ailleurs, concernant la pêche du poulpe, un effort est engagé pour diminuer la pression sur cette espèce avec un objectif de pêche durable et responsable. Enfin, il existe une demande de certains professionnels de changer la réglementation pour pêcher les oursins en bouteille. Il existe pour mémoire une licence de pêche en bouteille à Marseille.

F. BERLIAT constate la différence entre les départements de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales concernant la pêche des oursins en bouteille. Dans le département des Pyrénées-Orientales, la pêche en bouteille est interdite, alors que dans l'Hérault, il existe une pratique illégale de ce type depuis plusieurs années.

A. FIALA met en avant le besoin de connaissance pour évaluer la dynamique des populations et gérer les stocks de poulpe, et cela est valable pour les autres espèces, comme cela a été fait dans le Parc avec les oursins.

C. PIANTE mentionne le plan de gestion du poulpe établi côté espagnol, il serait intéressant de créer des passerelles entre ces régions et partager les expériences.

12. Pollution par les déchets dans le Parc : état des lieux et perspectives

M. DUMONTIER et P. KERHERVE, enseignant-chercheur au CEFREM, se partagent l'intervention visant à valoriser tous les suivis et les travaux relatifs aux déchets dans les fleuves et dans le Parc naturel marin.

P. KERHERVE se focalise dans le cadre de ses recherches sur le transfert des déchets plastiques du fleuve vers la mer, à l'échelle du bassin versant de la Têt. Pour exemple les modélisations établies évaluent le flux de déchets annuel à 2,5 tonnes et 700 000 déchets.

C. PIANTE s'interroge sur les mesures éventuelles de gestion qui pourraient déboucher de ces projets de suivis, notamment de réduction de ces déchets à la source.

Un projet est en cours lancement auprès de la Fondation de France sur trois volets : poursuivre l'expertise qualitative et quantitative de ces déchets, sensibiliser les acteurs et scolaires, et proposer des pistes de remédiation et de réduction des flux de déchets à la mer. Une des solutions concrètes serait d'installer des grilles sur les cours d'eau permettant de piéger les déchets mais qui nécessite un entretien important.

F. AUSCHER propose de faire suivre les coordonnées du CEFREM pour participer aux réunions des BV des Agences de l'eau.

Pour rappel, le Parc naturel marin fait partie des commissions locales de l'eau (CLE) des SAGE.

M. DUMONTIER, après avoir dressé le bilan des suivis de déchets dans le Parc, sur les plages et en mer, tient à remercier le service opérations du Parc pour leur implication dans les suivis réalisés toute l'année sur les deux plages dans le cadre des protocoles de suivi des déchets au sein du Parc. Depuis plusieurs années, le Parc s'investit dans l'acquisition de connaissances sur la nature et la quantité de déchets (qu'ils soient micro ou macro) présents dans le Parc. Les usagers s'impliquent également, comme les pêcheurs qui sont déjà intervenus pour signaler ou remonter des filets de pêche perdus. Les résultats de tous ces suivis contribuent aux politiques publiques, notamment la DCSMM.

G. VINOT revient sur l'engagement et l'implication de la commune de Banyuls lors de la venue de la mission Tara, ainsi que lors de la fête des Vendanges.

P. CORTADE partage avec le conseil de gestion les actions mises en œuvre par la commune de Collioure. Un nettoyage d'avant saison des cours d'eau est réalisé, avec un focus sur les mégots avec une association (36 000 mégots en un après-midi), ainsi qu'un nettoyage subaquatique et terrestre après la saison dans la baie associé à un inventaire et une géolocalisation permettant de remonter à la source. Des actions de communication sont également réalisées, ce qui est essentiel pour faire changer les comportements. Par ailleurs, la commune a devancé les directives européennes pour interdire la vaisselle jetable sur les plages.

O. MUSARD remercie les membres du conseil de gestion pour leurs interventions et les retours d'expériences à ce sujet, cela montre bien l'intérêt, via le dispositif TEN, de valoriser et faire connaître les initiatives portées par les collectivités. Pour compléter ce sujet, il est important de rappeler que lorsque le Parc produit un avis technique, des préconisations relatives à la réduction des déchets, notamment plastiques, sont systématiquement proposées.

24^e Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion **Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 26 novembre 2019**

Un travail est engagé au sein du CRPM pour responsabiliser et engager les professionnels de la pêche à ramasser les déchets collectés, sachant que les professionnels sont les premiers impactés. La question est plus large et relève de la gestion globale des plastiques.

Les échanges sont riches à propos de cette problématique des plastiques. M. MOLY tient à remercier tous les intervenants et grâce au Parc naturel marin, toutes ces initiatives peuvent être mises en commun et valorisées.

13. Premier cadrage de l'appel à projets 2020

M. MOLY précise que ce dernier point à l'ordre du jour ne pourra être voté car il n'y a plus le quorum. Le bureau en ayant déjà discuté, il est toutefois important de vous faire part des réflexions et des propositions de l'équipe concernant l'appel à projets 2020 du Parc. La réflexion sur l'appel à projets 2020 a aussi permis de s'interroger sur les collaborations et l'implication du Parc pouvant se matérialiser au cours de l'année, comme par exemple le partenariat public-public avec l'UDSIS ou encore le soutien du festival Pignon sur mer à Argelès-sur-Mer.

O. MUSARD présente l'état des réflexions concernant le futur appel à projets envisagé en 2020 mais insiste en premier lieu sur les modalités de travail du Parc avec les acteurs du territoire, à travers les partenariats public-public avec les collectivités et les organismes de recherche ou encore à travers les conventions de parrainage pour les événementiels (Mondial du vent, Swimrun, etc.).

Pour rappel, le budget attribué au Parc par l'AFB consiste en une enveloppe d'ensemble mais également sa répartition en fonction des thématiques. Le règlement de l'appel à projets est proposé par l'équipe du Parc au conseil de gestion, puis est validé par le service juridique de l'AFB, dans le respect du code des marchés publics. L'attribution des subventions aux lauréats est formalisée par une décision ou une convention de subvention en fonction du montant alloué aux lauréats.

H. MAGNIN propose que, suite à la présentation sur la proposition du bureau concernant les événementiels, un compte rendu synthétique soit diffusé aux membres manquants en fin de séance du CG pour recueillir leurs éventuelles réactions.

M. ROHEE mentionne que les petites associations n'ont pas toujours les moyens de monter des dossiers complexes et qu'il serait intéressant de les informer de la méthode.

A. FIALA demande de clarifier le cas de figure des événementiels dans l'appel à projets.

O. MUSARD rappelle les modalités d'intervention du Parc avec les acteurs du territoire et propose, concrètement, d'exclure de l'appel à projets toutes les propositions d'événementiels.

Pour cette année transitoire, le bureau a proposé, pour éviter l'année blanche, de cibler 4 thématiques. Il faut faire en sorte que pour le conseil de gestion de février puisse acter dans sa délibération le mode opératoire, pour éviter des remises en questions qui empêcheraient de débiter le processus au mois de mars, et donc d'engager de l'argent en 2020 pour encourager les initiatives locales. Pour l'année transitoire, ce seront surtout des associations et des scolaires qui pourront être soutenus, même si pour 2020 tout le monde ne pourra être bénéficiaire.

M. MOLY rappelle que le contexte mouvant de la fusion et de l'installation de nouvelles procédures fait peser le risque d'une année blanche en 2020.

24^e Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 26 novembre 2019

H. MAGNIN précise que cette proposition cible les thèmes de l'appel à projets et non les porteurs de projets. Les critères et l'éligibilité des acteurs, tout comme l'assiette pourront être discutés en février au prochain conseil.

G. HUBERT s'interroge sur la proposition relative aux « actions pédagogiques au sein d'établissements scolaires et accueillant des jeunes ». Il la comprend comme excluant les acteurs pouvant porter des projets à destination des scolaires.

La proposition faite vise en effet, comme le rappelle H. MAGNIN à donner priorité aux établissements scolaires, mais ce point pourra-t-être revu au prochain conseil de gestion qui adoptera le règlement définitif.

14. Questions diverses

✚ Réalisation des campagnes de suivi des cétacés avec des prestataires extérieurs

H. MAGNIN rappelle le contexte concernant l'inventaire, pour la troisième année, de la mégafaune marine avec un protocole précis organisé le long de transects sur deux saisons. En 2018 le prestataire qui avait embarqué les agents du Parc ne réunissait finalement pas les qualifications nécessaires pour une telle mission émanant d'un établissement public. Les bateaux du Parc permettent de couvrir la bande des 6 Milles Nautiques (MN) mais pas au-delà. Le Parc a donc cette année lancé une consultation pour désigner l'opérateur capable de réaliser la prestation de 6 à 20 MN et retenu la meilleure offre.

G. HUBERT mentionne qu'il avait effectivement alerté le Parc en 2018 que le Sea Explorer, qui avait été retenu pour la mission, n'était pas habilité à conduire cette prestation. En 2019, le Parc a consulté différents prestataires pour la campagne du printemps et c'est Navivoile qui a remporté le marché. Par contre, pour la campagne d'octobre c'est un navire NUC qui a remporté le marché. L'ARMAM, qu'il représente, au conseil conteste l'interprétation du texte qui définit le champ d'application des navires du décret 84-810 sur la définition des NUC, qu'un navire NUC est un navire d'utilisation commerciale autorisé à proposer une prestation de transport de passagers dans un cadre de plaisance pour une activité touristique ou sportive et à l'exclusion d'une ligne régulière. L'interprétation faite par notre conseil juridique (courrier adressé au Parc) de ce texte exclut toute autre nature de mission, comme celle ici scientifique portée par le Parc.

F. BERLIAT estime que cette disposition doit être interprétée comme non restrictive et seulement indicative. A partir du moment où l'opérateur est NUC et qu'il respecte des consignes de sécurité, je ne vois pas ce qui empêcherait qu'il mène une mission scientifique. Il n'a toutefois pas connaissance du courrier de l'avocat de G. HUBERT, sans quoi aucune conclusion ne pourrait être établie aujourd'hui.

M. MOLY abonde en ce sens, une agence de l'Etat n'a d'autre choix que de respecter exactement la loi. Il est donc demandé au directeur de vérifier rapidement la légalité juridique de cette mission et s'il le faut, annuler les dernières sorties programmées.

Pour G. HUBERT il est en effet nécessaire de clarifier ce point juridique. Le bienfondé de ces missions n'est aucunement contesté, il faut cependant qu'elles puissent se dérouler dans le respect du droit.

24^e Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 26 novembre 2019

E. LEVERT précise que, dans ce type de débat, il faut bien distinguer la sécurité du navire et son exploitation. Sur la question de la sécurité, un navire NUC est bien de conception plaisance, mais par contre son exploitation l'autorise à une prestation de service. En première analyse, son avis rejoint celui exprimé par la DDTM. Néanmoins, il semble indispensable de solliciter l'avis de la direction des affaires maritimes.

M. MOLY conclut que le Parc requerra cet avis auprès du ministère et en tiendra informé le conseil.

✚ Proposition de visites des travaux du port de Banyuls

Dans le cadre des travaux de sécurisation et de restructuration du port de Banyuls, G. VINOT propose plusieurs dates de visites du chantier à tous les membres du conseil de gestion.

La séance est levée à 18h00.



Michel MOLY

Président du conseil de gestion
du Parc naturel marin du golfe du Lion

